|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

**Déclaration du Groupe Africain**

**5e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR UN PROJET DE DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PAYSANS ET DES AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES**

**Genève, le 09 avril 2018**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

**J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe africain.**

Le Groupe Africain vous félicite pour votre élection en tant que Président-Rapporteur de cette session et vous assure de tout son soutien. Nous félicitons le Groupe de travail pour la présentation d’un texte révisé de la déclaration qui intègre plusieurs propositions qui lui avaient été faites lors de sa 4e session.

Le Groupe Africain appuie pleinement le mandat de ce Groupe de travail dont la mission fondamentale est l'élaboration d'une Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. C'est une question prioritaire pour le Groupe Africain, d'autant plus que le potentiel de croissance économique et de développement durable sur le continent est basé sur la petite agriculture familiale qui constitue l'épine dorsale du développement de l'Afrique.

Les petits exploitants agricoles fournissent à eux seuls environ 70% de la totalité des besoins alimentaires de l'Afrique et le nombre de jeunes vivant dans les zones rurales ne cesse de croître et continuera de croître au cours des prochaines décennies.

En outre, il importe de rappeler que les femmes africaines, comme bien d’autres travaillant dans le secteur agricole, sont des contributeurs majeurs à la production et à la sécurité alimentaires. Elles jouent particulièrement un rôle crucial pour assurer la viabilité et la résilience des communautés et des ménages dans les milieux ruraux. Elles contribuent ainsi au bien-être général. Aussi, le Groupe Africains se félicite de l’importance accordée par le projet de Déclaration à la question du genre. Nous sommes fortement convaincus que les chaînes de valeurs agricoles ne peuvent être efficientes que si elles associent aussi bien les hommes que les femmes en levant tous les obstacles à la participation de celles-ci.

**Monsieur le Président,**

La Déclaration et le Programme d'action de Durban ont reconnu que les injustices historiques ont indéniablement contribué à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation, à l'exclusion sociale et aux disparités économiques. C’est donc un impératif de développer, en faveur des sociétés concernées par ces injustices des programmes de développement socio-économique, favorisant une meilleure production et l’accès des produits agricoles au marché mondial, la sécurité alimentaire pour tous et l’éradication de la pauvreté.

Les groupes sociaux visés par la Déclaration ont souffert et souffre, dans le monde entier, de la discrimination historique et persistante et les mécanismes internationaux existant en matière de protection de leurs droits et de leurs moyens de subsistance se sont révélés insuffisants pour surmonter leur situation de pauvreté et de sous-développement. Il est donc nécessaire de combler ces lacunes normatives du droit international des droits de l'homme.

Ainsi conscients des défis et des opportunités de l'agriculture et de sa contribution positive à la transformation économique sur le continent africain, les dirigeants africains ont adopté, lors du Sommet de l’Union Africaine de Maputo en 2003, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine qui définit le cadre de la politique de l'Afrique pour la transformation de l'agriculture, la création de richesse, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous . Après une décennie de mise en œuvre de ce Programme, les dirigeants africains ont pris l’engagement, en 2014 à Malabo, d’atteindre un ensemble d’objectifs communs en 2025. Ces engagements portent sur l’accélération de la croissance et de la transformation économique telle que définie dans la vision du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine pour les 10 prochaines années.

**Monsieur le Président,**

La vulnérabilité des petits exploitants agricoles, traditionnels et familiaux, face au phénomène de la mondialisation, obligent le Conseil des droits de l'homme à prendre les mesures appropriées pour protéger, promouvoir et réaliser leurs droits. Les communautés rurales doivent être au centre de toutes les initiatives de développement afin de faire de leur droit au développement une réalité.

Les efforts que nous consentirons à travers ce Groupe de travail peuvent contribuer à impacter de manière significative et positive l'avenir des paysans et des autres personnes travaillant et vivant dans les zones rurales. De même, la Décennie de l'agriculture familiale, qui s’ouvre à compter de 2019, peut permettre de leur assurer un environnement favorable, essentiel pour leur garantir le droit à un niveau de vie suffisant.

Le Groupe Africain espère donc que les négociations aboutiront à la finalisation réussie de la Déclaration au cours de la présente session.

Je vous remercie.